

Orange le 27. d'oust. 1.6.55.

2037

Monsieur.

Dieu veuille que l'accord des Princesses qu'on m'écrivoit
de Paris sur tout une entière certitude soit
chose réelle, effective, & cordiale, & qu'après les grands
intérêts saufs, les plus grandes affaires ne m'aient fait
oublier comme Lantaguet attaché dans son berceau
quand un ours lui vint lecher le visage dont il ne
se pouvoit défendre qu'en rompant son berceau à coups
de pieds ayant les bras enlestés, nous avons eu
grand soin d'informer M. de la Merle d'Eychelen de
nos necessities qui peuvent passer pour telles sans vanité
mais le remede n'est pas difficile si on se veut laisser
dire, & faire quelque secret au Gouvernement en lui
designant des adveurs un successeur en cas de malheur,
et lui donnant de quoy le contregarder, contre ceux qui
voudroient disposer de sa personne à leur mode, qui
est l'unique ressource des malignans, mais si une fois ils
vojoient qu'ils ne pouvoient lui faire préze sans peine
& que quand ils l'auroient fait il ne feroient rien, le
Gouvernement estant des adveurs destiné à quelque un qui

agiroit, dans les mesmes interests de la maison de
ff. ~~ils qui ont leur leur pretensions~~ ^{il est} assez malheureux
que ces propositions rencontrent de l'obstacle
chez vous, en viroit aij avec assez d'inquietude
le Service de ff. & l'entiere ruine de ce
debet Etat seroit en ~~un~~ ^{un} premier foreigne
qui s'en aueroit, ces considerations jointes au
sang que selon les Loix Divines & humaines ches
vous la son individu, me font vous supplier tres-humble-
ment d'appuyer les propositions que je fais pour
l'establissement des affaires de paraguay, je vous
demande pardon des peines que je vous donne en un
temps ou je souhaiterois vous en pouvoir ester & pour
vous en donner une preuve cest que je vous advertiray
avec vostre permission d'une superfluite dont vous usez
dans vos lettres qui consiste es rayes que vous faites
au dessous des allegations de l'auteur, dont il n'ay
pas besoin. dans les lettres que vous me faites l'honneur
de m'adresser; & pour revenir a nos affaires l'auteur dit
moutons) je vous diray que j'ay mis l'envoye de leur ff.
a toutes les espreuves que vous m'avez dites & en gde

En cas que les propositions pour le service de ff. & l'entiere ruine de ce debet Etat seroit en un premier foreigne qui s'en aueroit, ces considerations jointes au sang que selon les Loix Divines & humaines ches vous la son individu, me font vous supplier tres-humblement d'appuyer les propositions que je fais pour l'establissement des affaires de paraguay, je vous demande pardon des peines que je vous donne en un temps ou je souhaiterois vous en pouvoir ester & pour vous en donner une preuve cest que je vous advertiray avec vostre permission d'une superfluite dont vous usez dans vos lettres qui consiste es rayes que vous faites au dessous des allegations de l'auteur, dont il n'ay pas besoin. dans les lettres que vous me faites l'honneur de m'adresser; & pour revenir a nos affaires l'auteur dit moutons) je vous diray que j'ay mis l'envoye de leur ff. a toutes les espreuves que vous m'avez dites & en gde

Je vous prie de m'excuser
pour ce retardement de votre
lettre par un mal de
tête qui m'a empêché de
vous répondre plus tôt.

nos chats fourrés l'ont trouvé très informe de vos
affaires dont il a fait des translations qui ont
beaucoup satisfait, mais cela n'étant pas de mon
Gibier, je l'ay mis a l'autre espreuve ou vous
l'avez recommandé qui est la raquette gauche
ou encor je luy ay veu de grandes lumieres.
Dieu veuille qu'il vous joigne en bref, & que mes
propositions trouvent accueil favorable, afin que bien
tardant toutes choses appaisées, je puisse un peu
prendre l'air des champs qui ne m'a point ennuyé
de cet Este & pour cause, si bien que je n'en
dis point de mal, bien que je n'en aye pas eu
tout ce que j'ay voulu; Les ~~compagnons~~ de Thaurin
nous menent encore devers le mois d'Octobre
d'autre ~~champs~~ qui nous doit faire comprendre leur
raison, ce qui ne se pouvant sans renouer a toutes
les autres, je me passeray bien de cette science pour
celle presente année, je vous supplie que Michel Gallet
le Perrienne, se prie bien qu'il vous comble de
benediction & me face la grace de vous resmigner
que je suis.
Monsieur.
Vostre tres humble & respectueux
serviteur. Frederic de la Motte.

M. S. B. v.
M. S. B. v.
de Huysheren. Leijonem
a la Haye.